

La Charte du Correspondant MAKATON et du relais local

Préambule

AAD Makaton est une association française type loi 1901, sans but lucratif, dont les objectifs sont :

- Apporter une écoute, un soutien aux personnes présentant de graves troubles de la communication, ainsi qu'à leur famille.
- Réunir parents et professionnels utilisant le programme d'aide à la communication et au langage Makaton.
- Promouvoir cet outil de communication en menant des actions d'information, de formation.

L'Association est responsable de l'introduction en France du Programme Makaton et a pour objectif de poursuivre le développement de la version française du Vocabulaire Makaton et des matériels de support.

L'Association A.A.D Makaton est le représentant exclusif en France de l'organisme caritatif anglais « The Makaton Charity » :

The Makaton Charity
Manor House
46 London Road Blackwater
Camberley, Surrey
GU17 0AA England

Le T.M.C. détient au niveau mondial les droits de propriété intellectuelle portant sur le Vocabulaire Makaton.

L'Association Avenir Dysphasie Makaton s'engage à placer la personne ayant des troubles de la communication au cœur de ses réflexions et de ses actions.

- **Défense** et **partage** de notre conviction que la communication est un droit et un besoin fondamental. Il en va du respect et de la dignité de la personne.
- **Accompagnement** des personnes ayant des troubles de la communication, de leurs familles et des professionnels qui les entourent.
- **Ecoute** des adhérents et autres parties concernées afin d'intégrer au mieux les besoins et les attentes.

La mise en application de ces valeurs nécessite une proximité géographique, d'où le besoin de développer un réseau de correspondants locaux.

Les personnes présentant des troubles graves de la communication et leur famille se sentent parfois isolées. Au-delà des aides techniques apportées, des initiatives de soutien, d'accompagnement, peuvent aider à puiser la force et l'énergie pour surmonter les difficultés.

RELAIS LOCAL DE L'ASSOCIATION AAD MAKATON

Créer un relais est le résultat d'une décision personnelle dans le cadre d'une démarche de bénévolat. Cela implique de représenter l'Association dans une région ou un département afin de relayer les messages et les actions de l'Association.

La création de tout relais est soumise à l'agrément préalable du Conseil d'Administration de l'Association. Un relais peut être constitué à partir d'une seule personne.

Un relais est une structure locale soumise aux dispositions des statuts de l'Association, à sa charte associative, à son règlement intérieur, ainsi qu'à la présente charte.

Les relais sont rattachés au siège, auquel ils rendent compte régulièrement de leurs actions. Pour faciliter la communication interne, chaque relais désigne son représentant qui sera le correspondant local et se voit attribuer un interlocuteur privilégié au siège de l'Association. Chaque relais établit une liste de ses bénévoles à remettre à l'Association et à maintenir à jour.

Les relais essaient de promouvoir l'action de l'Association AAD Makaton dans leur région ou département.

Les relais ont pour mission notamment de :

- Etre à l'écoute des personnes présentant des troubles de la communication et des familles, leur apporter soutien et réconfort,
- Favoriser la médiation, la complémentarité entre ces personnes, leurs familles et les professionnels médicaux ou paramédicaux concernés,
- Organiser des rencontres, des moments d'échanges, de partages d'expériences, de matériels,
- Organiser avec l'appui technique d'une formatrice, et logistique du siège, des séances de révisions pour les adhérents de l'association,
- Informer et sensibiliser au Makaton
 - intervention dans les établissements scolaires, les structures spécialisées, les autorités administratives locales, MDPH, Conseils Généraux...
 - relations avec les médias locaux pour relayer l'information sur les missions et sur les interventions de l'Association : à ce titre, utilisation du matériel de l'association plaquettes, DVD de présentation, communiqués de presse développés par l'Association ou par le relais lui-même, après validation par le siège,
- Accueillir d'autres bénévoles, structurer le travail et animer les équipes, pouvant aller jusqu'à la constitution de commissions travaillant sur un thème précis, voire de structures associatives type loi 1901 sous forme d'antennes d'AAD Makaton.

Les bénévoles sont encouragés à chercher des idées de projets de soutien à l'Association mais ne peuvent en aucun cas engager l'Association sur quelque projet que ce soit, sans l'approbation préalable du siège.

Par ailleurs, les relais s'engagent à n'utiliser, pour les besoins des actions d'information et de sensibilisation, que les supports et matériels préparés par l'Association ou, s'ils sont préparés par les relais, après validation par le siège, ceci afin de s'assurer de la conformité avec l'image et le message de l'Association.

Les relais disposent également d'une page internet dédiée sur le site de l'Association.

Etre bénévole, c'est s'engager en dehors de son cadre habituel de travail, pour la défense d'une cause et s'y investir en apportant son temps, son expérience et ses compétences, sans chercher de contrepartie financière.

C'est également partager les valeurs et les idéaux de l'Association et en respecter les règles de fonctionnement.

L'Association AAD Makaton s'engage à l'égard des bénévoles :

- à les informer sur les finalités de l'Association, le contenu du Projet Associatif, les principaux objectifs, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités,
- à leur confier, des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité,
- à leur faciliter la tâche avec l'aide logistique du siège et notamment des salariés de l'association,
- à les réunir régulièrement afin de faire le point ensemble sur les évolutions, les réussites, les difficultés rencontrées ...
- à rembourser les frais engagés dans le cadre de l'exécution des missions sur présentation des justificatifs, après que ces frais aient été évalués et formellement acceptés par l'Association AAD Makaton.
- à assurer la couverture des risques encourus ou des dommages qui pourraient résulter du fait des activités exercées au nom de l'association.

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'Association AAD Makaton et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Ainsi, le bénévole s'engage à :

- être adhérent de l'Association AAD Makaton,
- respecter la finalité et l'éthique de l'Association,
- soutenir l'Association dans l'accomplissement de ses principaux objectifs,
- respecter son organisation, son fonctionnement, ses statuts, son règlement intérieur et la présente charte,

- collaborer avec les autres acteurs de l'Association : autres bénévoles, administrateurs, formatrices, salariés permanents...
- participer aux débats et contribuer à la vie démocratique de l'association,
- assurer avec sérieux, discrétion et régularité les engagements pris,
- ne pas diffuser de données confidentielles,
- consulter régulièrement le site www.makaton.fr et se tenir informé des actions de l'Association

Les bénévoles sont libres de cesser leur action à tout moment, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.